

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité-Travail-Progrès

**DISCOURS DE LA SECRETAIRE GENERALE DU
MINISTERE DE LA JUSTICE, A L'OCCASION DE LA
DEUXIEME REUNION DU COMITE NATIONAL DE LA
CHAINE PENALE AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

Août 2020

- **Madame et Monsieur les représentants de la Cour de Cassation ;**
- **Monsieur le représentant d'EUCAP SAHEL Niger ;**
- **Monsieur le Président du Comité National de Coordination de la Chaine Pénale ;**
- **Monsieur le Procureur Général de la Cour d'Appel de Niamey, Vice-Président du Comité ;**
- **Messieurs les Présidents des Cours d'appel et des Tribunaux de Grande Instance ;**
- **Messieurs les Procureurs de la République ;**
- **Mesdames et Messieurs les cadres du Ministère de la Justice ;**
- **Monsieur le Directeur de la Police Judiciaire;**
- **Monsieur le représentant du barreau du Niger ;**
- **Monsieur le représentant de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice du Niger ;**
- **Monsieur le représentant de l'Ordre des experts du Niger ;**
- **Mesdames et Messieurs en vos titres, grades et rangs respectifs**

Je saisis l'opportunité de cette rencontre pour souhaiter au nom du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, la chaleureuse bienvenue à tous les participants, particulièrement ceux de l'intérieur du pays.

Mesdames et Messieurs

Dès son installation à la tête du département en charge de la justice, le Ministre Marou Amadou avait pour ambition de crédibiliser davantage l'appareil judiciaire afin qu'il soit adapté à nos réalités, en l'inscrivant dans une dynamique de modernité. C'est ce qui a d'ailleurs justifié la tenue au Palais des Congrès de Niamey, du 26 au 30 novembre 2012, des assises des Etats Généraux de la Justice, qui a pour corollaire l'élaboration et l'adoption de la Politique Nationale Justice et Droits Humains et son plan d'actions décennal de mise en œuvre pour la période 2016-2025.

Ces documents programmatiques traduisant la vision et la mission du Ministère de la Justice, font corps avec les réformes institutionnelles dont le Comité National de Coordination de la Chaîne pénale, créé par arrêté n°0196/MJ/GS/SG/DG/AJ/DAP/G du 13 juillet 2020, est une émanation.

Le Comité National de Coordination de la Chaîne Pénale est un cadre d'échanges, de connaissances et de partage d'expériences entre les responsables des

différents maillons de la Chaîne Pénale du Niger, afin de lutter efficacement contre les comportements contraires à la loi.

Mesdames, messieurs

Je ne cesserais de rappeler que l'objectif majeur assigné au Comité National de Coordination de la Chaîne Pénale, aux termes de l'article 4 de l'arrêté n°0196/MJ/GS/SG/DG/AJ/DAP/G du 13 juillet 2020, portant création, organisation, attributions et fonctionnement du Comité National de Coordination de la Chaîne Pénale, est d'assurer la concertation, la coopération et la coordination entre les services intervenant dans la répression des infractions pénales. Le Comité est chargé de mener les réflexions sur les questions liées au traitement des infractions et de faire des propositions d'amélioration du fonctionnement régulier de la chaîne pénale.

Mesdames, Messieurs

Le Président de la République et le Gouvernement ont fait le pari d'une justice fiable au service de tous les Nigériens.

En effet, les citoyens aspirent à une justice accessible, rapide et égale pour tous.

A cet égard, le Ministère s'attèle sans relâche à la réforme de la Justice en vue de l'adapter à notre temps et à notre contexte national. Il faut donc au quotidien repenser notre système judiciaire afin de lui donner une meilleure visibilité.

La justice est à la croisée des chemins, face à des citoyens devenus de plus en plus exigeants et des acteurs de la justice conscients du contexte redoutable de leur mission, l'immobilisme ne peut être une option.

Mesdames, Messieurs

Nous avons déjà jeté les bases d'une réforme profonde de notre système pénal avec la création d'une commission de réforme des textes, en vue d'une révision du code pénal et du code de procédure pénale afin de les rendre conformes aux principes de l'Etat de droit et aux normes internationales et ce, dans le souci de garantir les droits et libertés de toutes les parties pour l'intérêt d'une bonne administration de la justice.

Nous devons donc répondre ensemble aux légitimes attentes de nos concitoyens qui aspirent à une justice pénale plus accessible et plus diligente.

Mesdames et Messieurs, les acteurs de la chaîne pénale

Permettez-moi de saluer les résultats encourageants que vous avez enregistrés cette année.

Ils traduisent clairement la qualité du travail rendue possible par l'amélioration des mécanismes de coopération et de collaboration entre services et entre acteurs, en dépit de la complexité de plus en plus grande des affaires criminelles.

Je suis particulièrement heureuse et touchée de savoir que vous plancherez au cours de vos assises sur un canevas de travail pour une relecture du code pénal et du code de procédure pénale.

En effet, le code pénal et le code de procédure pénale sont constitués tantôt de textes épars, tantôt de textes de lois incorporés dans lesdits codes rendant leur utilisation complexe pour les praticiens de droit que nous sommes.

Cette refonte desdits codes doit permettre d'une part, l'harmonisation de l'enchaînement numérique, la concordance des différents renvois ainsi que la cohérence thématique des dispositions, et d'autre

partles débarrasser de toutes dispositions devenues désuètes ou incompatibles à nos réalités.

Mesdames, Messieurs

.

Au regard de la qualité des membres qui composent le Comité National de Coordination de la Chaine Pénale, je fonde l'espoir, qu'il en résultera des propositions pertinentes qui amélioreront sans doute la qualité de la justice pénale, garantissant le droit des justiciables.

Je ne saurais terminer mes propos sans remercier une fois de plus EUCAP/Sahel Niger grâce auquel, la présente rencontre se tient et dont le soutien tant technique que matériel et financier n'a jamais fait défaut, dans l'accompagnement du processus d'enracinement de la chaine pénale de notre système judiciaire.

En vous souhaitant d'excellentes délibérations, je déclare ouverte la Deuxième Réunion du Comité National de Coordination de la Chaine Pénale au titre de l'année 2020.

Je vous remercie.